

leurs trois premières années de séjour au Canada. Appelé «Étude longitudinale de l'adaptation économique et sociale des immigrants», ce relevé a pour objet de fournir les renseignements qui permettront de mieux orienter les politiques et les programmes d'immigration. Il portera surtout sur la situation de l'emploi des nouveaux venus, leur mobilité professionnelle et géographique, leurs gages, leur degré de satisfaction, leur attitude et leur acceptation par la communauté canadienne. Un échantillonnage de 7,000 travailleurs immigrants ont été choisis en 1969, et il y aura échantillonnage de même envergure en 1970 et en 1971. Afin d'arriver à des comparaisons valides, on fait la même recherche sur un groupe de contrôle de 5,000 Canadiens. Les données statistiques des premiers résultats de cette étude ne sont pas encore prêtes.

4. Pour la raison donnée à l'alinéa 1, il n'est pas possible de fournir des renseignements sur ce qu'il en coûte au ministère pour aider les immigrants à se procurer un emploi. Cependant, depuis le début de ses opérations, le 1^{er} octobre 1966, le ministère a consacré aux immigrants nouvellement arrivés les sommes suivantes à même le Fond d'aide de transition:

Année financière	Aide de transition
1966-1967	\$1,135,036
1967-1968	2,613,720
1968-1969	1,660,335
1969-1970	1,118,688

L'EFFECTIF DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

Question n° 1761—**M. Coates:**

L'effectif du cabinet du premier ministre a-t-il augmenté depuis la publication de la réponse à la question n° 1210 et, dans l'affirmative, a) quels sont le nom, b) les fonctions, c) le traitement de chacun des nouveaux employés?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): L'effectif a été augmenté de 5 employés (les postes étaient vacants lors de la publication de la réponse à la question n° 1210). a), b) et c).

Nom	Classification	Échelle de traitement
M ^{lle} L. Lascelles	ST 4	\$5,000-7,500
M ^{lle} D. Landry	ST 3	2,500-5,000
M ^{me} R. Lippett	CR 4	5,000-7,500
M ^{lle} S. Miller	CR 3	5,000-7,500
M ^{me} L. Barbeau	ST 4	5,000-7,500

De plus, 4 des employés mentionnés dans la réponse à la question n° 1210 ont quitté leur poste et ont été remplacés.

LES SUBVENTIONS AUX PLANTEURS DE TABAC

Question n° 1769—**M. Mather:**

1. Les cultivateurs de tabac de l'Ontario reçoivent-ils des subventions, des primes ou toute autre

[L'hon. M. MacEachen.]

forme d'assistance, y compris l'aide et les conseils fournis par le ministère de l'Agriculture, pour la production, le traitement et la distribution des récoltes de tabac?

2. Des études ont-elles été effectuées ou envisage-t-on d'en effectuer dans le but d'encourager les producteurs à cultiver des tabacs moins nuisibles à la santé humaine?

3. Des primes, subventions ou toute autre forme d'assistance, y compris l'aide et les conseils du ministère de l'Agriculture pour la production, le traitement et la distribution des récoltes de tabac, ont-elles été fournies aux cultivateurs de tabac dans des régions des provinces Maritimes?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Le ministère de l'Agriculture ne paie pas de subventions directes aux producteurs de tabac de l'Ontario. Notre programme de recherches sur la production du tabac fournit des renseignements qui aident les producteurs à résoudre leurs problèmes de production.

2. Le programme global du ministère de l'Agriculture fournit des renseignements sur la production de toutes les cultures importantes. Le choix des cultures à produire est laissé au producteur qui en décide à l'aide des renseignements disponibles à de nombreuses sources, y compris ceux qui concernent les recettes qu'il peut en tirer.

3. Le ministère de l'Agriculture ne verse pas de subventions directes aux producteurs de tabac de la région des Maritimes. Un programme limité de recherches, en cours dans l'Île-du-Prince-Édouard, aide les producteurs des Maritimes à surmonter les problèmes de production.

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LES PRÊTS AUX PROVINCES

Question n° 1789—**M. Burton:**

1. Depuis l'entrée en vigueur du Régime de pensions du Canada jusqu'au 31 mars 1970, quelle somme a-t-on offert de prêter en tout aux provinces?

2. De cette somme, combien les provinces ont-elles emprunté?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Depuis son entrée en vigueur jusqu'au 31 mars 1970, le régime de pensions du Canada a mis à la disposition des provinces la somme de \$2,818,079,000 pour l'achat de valeurs.

2. Les provinces ou leurs agences de la Couronne, avec leur garantie, ont emprunté \$2,817,360,000 de la somme mise à la disposition des provinces.

LES LIMOUSINES UTILISÉES PAR LES MISSIONS À L'ÉTRANGER

Question n° 1795—**M. McCutcheon:**

1. a) Combien d'automobiles de luxe, par exemple, Cadillac, Imperial, Rolls Royce et Lincoln Continental, nos missions à l'étranger utilisent-elles, b) où sont-elles situées?